

BGer 5A 664/2016 vom 20. September 2016

Bundesgericht, 2016-09-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_664_2016

FR: TF 5A 664/2016 du 20 septembre 2016

IT: TF 5A 664/2016 del 20 settembre 2016

Regeste

opposition au séquestre | Droit des poursuites et faillites

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 14 juillet 2016, la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal du canton de Vaud a rejeté, dans la mesure de sa recevabilité, le recours interjeté le 11 avril 2016 par A.A. _____ contre le prononcé du 31 mars 2016 de la Juge de paix du district d'Aigle rejetant l'opposition qu'il avait formée au séquestre ordonné contre lui le 9 février 2016 à la requête de B.A. _____. Cet arrêt a été notifié aux parties le 25 juillet 2016.

E. 2

Par acte du 14 septembre 2016, A.A. _____ exerce un recours en matière civile au Tribunal fédéral contre cet arrêt dont il requiert la réforme en ce sens que le jugement du 31 mars 2016 est lui-même réformé en ce sens que l'opposition au séquestre du 9 février 2016 est annulée.

E. 3

D'après la jurisprudence, la décision sur opposition au séquestre rendue par l'autorité judiciaire supérieure (cf. art. 278 al. 3 LP) porte sur des " mesures provisionnelles " au sens de l'art. 98 LTF (ATF 135 III 232 consid. 1.2 p. 234). Conformément à l'art. 46 al. 2 LTF, le délai de recours de 30 jours n'était par conséquent pas suspendu par l'art. 46 al. 1 let. b LTF. L'arrêt attaqué ayant été notifié au recourant le 25 juillet 2016, le délai de recours échoyait le 24 août 2016, de sorte que le recours en matière civile déposé le 14 septembre 2016 est tardif et doit être déclaré irrecevable pour ce motif.

E. 4

Le recours est en définitive déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée de l'art. 108 al. 1 let. a LTF. Les frais judiciaires, arrêtés à 500 fr., sont mis à la charge du recourant qui succombe en application de l'art. 66 al. 1 LTF.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.